

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 17 octobre 2022 et en application des dispositions prévues par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement, il sera procédé dans la commune de Vannes à une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Vannes.

Le responsable du projet est la ville de Vannes – Place Maurice Marchais – 56000 Vannes.

Le commissaire enquêteur sera Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH, inspecteur général de l'administration du développement durable en retraite.

L'enquête se déroulera pendant une période de 16 jours du lundi 21 novembre 2022 (08h00) au mardi 6 décembre 2022 (17h00) inclus, à la mairie de Vannes, Place Maurice Marchais - Salle des Cents Pas, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la mairie de Vannes www.mairie-vannes.fr et sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr. Ce dossier sera également consultable gratuitement en mairie de Vannes, place Maurice Marchais – Salle des Cents Pas, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00, sur support papier et sur un poste informatique dédié.

Par ailleurs, toute information ou précision complémentaire pourra être demandée auprès de la personne représentant le responsable du projet : M. Jean-Alain PATRY, architecte urbaniste, direction de l'aménagement de la mairie de Vannes ☎ 0297016331

✉ enquetepublique-modification1.psmv@mairie-vannes.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consigner directement ses observations et propositions écrites :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet en mairie de Vannes, place Maurice Marchais – Salle des Cents Pas, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
- les adresser au commissaire enquêteur par courrier en mairie de Vannes – Place Maurice Marchais – BP 509 – 56019 Vannes Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique-modification1.psmv@mairie-vannes.fr

Indépendamment de ces dispositions, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Vannes – Place Maurice Marchais, Salle des Cents Pas :

- le lundi 21 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- le mardi 6 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Dès la clôture de l'enquête, le maire de Vannes mettra à disposition du commissaire enquêteur le dossier d'enquête et le registre accompagné des documents annexes. Le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au préfet l'ensemble du dossier soumis à enquête publique déposé à la mairie de Vannes, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le préfet du Morbihan sera amené à se prononcer sur la demande de modification n°1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Vannes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an :

- sur le site internet de la mairie de Vannes www.mairie-vannes.fr
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr
- à la mairie de Vannes, place Maurice Marchais
- à la préfecture du Morbihan - Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme – Place du Général de Gaulle - Vannes